

“DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL ÉOLIEN ET CONFLITS D'INTÉRÊTS”

C'est le titre du *Muni express*, de juillet 2007! Cette publication gouvernementale à l'intention des élus les avertit de bien prendre connaissance de la loi et d'éviter de se placer en situation de conflits d'intérêts dans le dossier éolien. L'article précise : “Tout élu doit, en vertu de l'article 361, divulguer verbalement la nature générale de son intérêt pécuniaire particulier dans toute question prise en considération par le conseil de la municipalité. (...) Un tribunal pourrait considérer qu'un élu a un tel intérêt dans cette question dès que **ce dernier sait qu'un de ses terrains est susceptible de recevoir une éolienne.**”

Le RDDA dénonce le fait que deux conseillers ont signé des contrats d'option avec le promoteur, **donc avec possibilité de recevoir une éolienne**, et ont participé aux discussions et à l'adoption de plusieurs résolutions concernant le projet éolien, contrevenant ainsi à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, article 361. De plus, un conseiller a siégé sur deux comités éoliens et a même représenté la municipalité à la MRC, se plaçant de nouveau en conflits d'intérêts. Le RDDA a demandé une enquête au ministère des Affaires municipales.

VOUS ÊTES CONTRE LE PROJET ÉOLIEN : PARTICIPEZ AU BAPE

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) **pourrait** débiter les audiences le **2 novembre** prochain pour le projet éolien de L'Érable. La première partie de l'audience permet à tous les citoyens de poser toutes les questions voulues sur tous les aspects du projet : il est maintenant temps de préparer vos questions. Quelques semaines plus tard, en deuxième partie, la commission recueillera les opinions des personnes et groupes qui souhaitent être entendus avec ou sans mémoire. Les personnes qui désirent présenter un mémoire devront le remettre **vraisemblablement vers le 26 novembre**. Des détails seront apportés prochainement.

Dans ce numéro :

Élections municipales du 1^{er} novembre : des candidats contre le projet éolien

Le projet éolien de L'Érable : un gâchis social évident! Paulo Asselin, conseiller

Le projet éolien de L'Érable : gain ou perte pour les municipalités?

Avec Enerfin, ce n'est pas pareil! Comparaison de 4 parcs éoliens

Rédaction du bulletin d'information : Claude Charron et Michel Vachon

PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE :

GAIN OU PERTE POUR LES MUNICIPALITÉS ?

Les retombées économiques au niveau provincial

Il existe un débat sur l'opportunité de développer l'énergie éolienne à cause de son coût beaucoup plus élevé que l'hydro-électricité. En plus, Hydro-Québec, selon ses données, enregistrera des surplus d'électricité au moins jusqu'en 2017. **Les Québécois verront donc leur facture d'hydroélectricité augmenter au cours des prochaines années en partie à cause de l'énergie éolienne.** Il faut lire l'article du 6 juin 2009 de René Vézina, économiste et éditorialiste au journal *Les Affaires* “Les illusions de la coûteuse patente éolienne”.

Les retombées économiques au niveau local

L'implantation d'éoliennes géantes en milieu habité est très contestée au Québec. Des directives du gouvernement existent en relation au paysage et à la nécessité de consulter la population concernée (directives non suivies par les élus municipaux et la MRC de l'Érable). En ce qui concerne la question des retombées économiques, aucune balise n'existe pour notre région. Je vous propose trois tests pour juger de la contribution économique locale d'un projet éolien en milieu habité.

- Test 1 : Le besoin de développement économique d'une région donnée
- Test 2 : L'engagement de l'investisseur et les retombées.
- Test 3 : Le niveau de risque économique

Test 1 : Le besoin de développement économique d'une région donnée

Bernard Généreux, président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), affirme que l'aspect économique n'est pas le seul critère à considérer dans le développement éolien. Le Centre du Québec est avantagé sur le plan de l'emploi : selon l'Institut de la statistique, en août 2009, notre région enregistre **le plus faible taux de chômage** au Québec avec 6 %. La Gaspésie arrive en queue de peloton avec un taux de 17%. Notre région est d'ailleurs en pénurie de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs.

Test 2 : L'engagement de l'investisseur et les retombées

- Le niveau des retombées pour les municipalités est faible compte tenu des revenus engendrés par la multinationale espagnole Enerfin.

Revenus bruts annuels par éolienne selon les chiffres d'Enerfin:

Enerfin : plus de **600 000 \$**

Municipalités : **3 800 \$**¹

¹ La FQM propose des redevances annuelles aux municipalités d'un minimum de 8 000 \$ par éolienne!

ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 1^{ER} NOVEMBRE :

DES CANDIDATS CONTRE LE PROJET ÉOLIEN

Dans plusieurs municipalités où des projets éoliens s'annoncent, des citoyens ont décidé de s'impliquer et de se présenter aux élections pour contrer des projets qui se construisent sans consultation des populations concernées.

À Saint-Julien, le parti Naturellement St-Julien est né. Jacques Longtin se présente comme maire avec les conseillers suivants, les districts électoraux sont entre parenthèses : Gérard Marti (1), Réjean Beaudoin (2), Christian Tanguay (3), Kristina Skrotzky (4), Francis Lehoux (5), Martine Therrien (6).

À St-Ferdinand, les candidats suivants appuient **Michel Vachon** qui se présente comme maire et qui désire un référendum sur le projet éolien.

Serge Gagné (1) : cinéaste et producteur indépendant, installé à St-Ferdinand depuis 3 ans, il veut l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. “Quant au projet éolien, non respectueux de la richesse territoriale à protéger, son déficit démocratique le classe comme inacceptable dans sa conception et irresponsable dans son processus. Pour la création de vrais emplois, je compte rapidement travailler au classement des bâtiments St-Julien comme patrimoine architectural et territorial et accorder un appui inconditionnel à une occupation renouvelée de ce site exceptionnel.”

Françoise Aubre (2) : établie depuis 35 ans à St-Ferdinand, mère de 5 enfants, elle a toujours été au service de la population : membre du conseil d'administration de l'hôpital St-Julien, directrice bénévole depuis 12 ans du chœur des jeunes de Vianney. “Je me présente dans le contexte désolant du projet éolien, peinée de constater avec quelle innocence, nous donnons nos droits et notre paysage à une multinationale étrangère. Je pense que ce sont les gens et leur créativité, et non les grosses machines, qui sont le véritable moteur économique d'une région.”

Yves Auger (3) : âgé de 55 ans, originaire de la région, il a été producteur agricole et aujourd'hui, enseigne au cégep de Victoriaville en agriculture biologique. “Je suis contre l'implantation d'un parc éolien en milieu habité. Pour le bâtiment Saint-Julien, je prône sa réutilisation, pourvu que les activités à venir soient viables et rentables et, bien sûr, avec l'accord des citoyens.”

Jean-Paul Pelletier (4) : installé à St-Ferdinand depuis 1995, ingénieur de formation, il se présente comme conseiller indépendant. “Confrontée à la plus importante décision de son histoire, la population ne doit pas laisser la MRC et d'autres organisations extérieures défendant leurs propres intérêts le soin de décider. Prenons en main notre destinée dans le dossier éolien et exigeons de nos élus un référendum sur la question. Le 1^{er} novembre, appuyons les candidats qui s'engagent à tenir ce référendum.”

LE 1^{ER} NOVEMBRE, CHAQUE VOTE COMPTE !

Assurez-vous d'abord que votre nom soit inscrit sur la liste électorale. Si vous prévoyez ne pas pouvoir voter le 1^{er} novembre, votez par anticipation le 25 octobre 2009. S.V.P., allez voter!

LE PROJET ÉOLIEN DE L'ÉRABLE : UN GÂCHIS SOCIAL ÉVIDENT!

Opinion de Paulo Asselin, conseiller municipal de St-Ferdinand²

Après avoir accepté et signé le contrat de servitude de notre terre pour l'implantation d'éoliennes, mon épouse et moi avons commencé à douter du bien-fondé de notre geste : beaucoup trop de questions étaient sans réponses! Alors, nous avons retourné le chèque de 1 000 \$ à la compagnie en leur signifiant que nous allions y réfléchir davantage. (...)

À l'arrivée d'Énerfin, compagnie espagnole qui a acheté l'expertise d'Éolelectric, j'ai vécu un semblant d'espoir - ouverture - dialogue-conciliation, mais ce fut de courte durée.

Il y a un aspect majeur et directeur qui nourrit le projet : c'est \$. Il y a un critère de décision et c'est toujours \$. (...) Pendant ce temps, le climat social se détériore de la rencontre promotionnelle de décembre 2008 au Manoir du Lac en passant par celle de mai 2009. La municipalité s'enlise dans un borbier indescriptible; il n'y a plus de dialogue possible, même que des injures entre concitoyens sont entendues à la radio régionale. Et il y a plus encore parce que la dissension fomentée même au sein de plusieurs familles et entre voisins. (...)

Il faut admettre que notre municipalité n'a pas su évaluer tous les impacts reliés à un parc éolien, en tout cas, moi, j'admets que j'ai fait preuve d'une grande naïveté dans ce dossier. J'ai cru, naïvement, qu'un projet parrainé par la MRC était nécessairement bénéfique pour l'ensemble de la municipalité, et ce n'est pas le cas. Quelle municipalité envie notre dissension sociale? Il est évident que toute municipalité est très intéressée à une entrée financière, mais on ne peut pas le faire au détriment de la paix sociale et de notre paysage qui sera désormais défiguré par nos montagnes rasées. De donner les municipalités des Appalaches en pâture aux compagnies éoliennes n'est certainement pas honorable pour le gouvernement libéral du Québec.

Quelles sont les ressources de la MRC pour réconcilier les familles, les voisins, les concitoyens de notre municipalité? Ces frais encourus seront-ils inclus dans les redevances volontaires de la compagnie éolienne? J'en doute fortement. Ça va prendre plus que de belles promesses pour réparer cette brisure sociale. Tout ça a un prix et c'est beaucoup trop cher, à mon goût, pour continuer le déchirement de notre municipalité.

² Vous pourrez lire l'intégrale de cette lettre sur notre site Internet au www.rdda.ca

AVEC ENERFIN, CE N'EST PAS PAREIL! COMPARAISON DE 4 PARCS ÉOLIENS

PROJET ÉOLIEN	Éoliennes Saint-Ulric, Saint-Léandre	Parc éolien de Carleton en Gaspésie	Parc des Moulins (Thetford, Kinnear's Mills, St-Jean-de-Brébeuf)	Éoliennes de L'Érable (St-Ferdinand, Ste-Sophie, St-Pierre-Baptiste)
MISE EN SERVICE	Prévue en 2009	Réalisée en décembre 2008	Prévue en décembre 2011	Prévue en décembre 2011
PROMOTEUR	Northland Power inc.	Cartier énergie éolienne	3CI	Enerfin
NOMBRE D'ÉOLIENNES	85	73	78	50
MW TOTAL	127 MW	109,5 MW	156	100 MW
TURBINE	General Electric 1,5 MW	General Electric 1,5 MW	Énercon E-82	Énercon E-82
INVESTISSEMENT PROJETÉ OU RÉALISÉ	300 millions \$	170 millions \$	400 millions \$	420 millions \$
NOMBRE MAXIMAL D'EMPLOIS DURANT LA CONSTRUCTION	200	325	300	500
NOMBRE D'EMPLOIS PERMANENTS	20	10	20	25

Énerfin et 3CI utilisent exactement les mêmes turbines; le projet de 3CI en compte 56% de plus que celui d'Énerfin. Pourtant, Énerfin annonce davantage d'investissement, davantage d'emplois durant la construction, et davantage d'emplois permanents! Énerfin n'a jamais répondu à la demande officielle du RDDA d'expliquer ses chiffres et de nommer les titres d'emplois annoncés! Simon Jean Yelle d'Énerfin a affirmé, le 16 septembre dernier, devant 600 personnes que les 25 emplois permanents seraient basés à St-Ferdinand. Le RDDA n'en croit rien!

- Enerfin n'a pris aucun engagement formel en terme de dépenses ou d'emplois dans notre région. Ses seuls engagements concernent les ententes avec les propriétaires de terrain et les municipalités. Récemment, le promoteur a évoqué des retombées de l'ordre de 10%, mais sans engagement.

- Le projet éolien de L'Érable est peu créateur d'emploi permanent soit 25 emplois pour 420 millions investis. Or, selon E&B DATA les petites et moyennes entreprises (PME) pour un investissement de 400 millions, créent de 5000 à 10 000 emplois permanents!

• Test 3 : Le niveau de risque économique

Il est très probable que la population locale ne récolte pas ce qu'elle espérait, pire encore qu'elle doit assumer des conséquences négatives importantes.

Parmi les risques encourus :

- Les risques que le projet de parc éolien nuise au développement d'autres secteurs comme la micro-entreprise, le tourisme et la villégiature;
- Le risque qu'une compagnie ne respecte pas ses obligations. Un journal espagnol rapporte qu'Énerfin a été condamné, en avril 2009 à une amende de 135 000 \$ pour avoir évité le paiement de 2 ans de taxes à la ville de Roderro, en Espagne;
- Étant donné le coût élevé de démantèlement des éoliennes, le risque est grand de voir se développer des cimetières d'éoliennes, à l'exemple des sites miniers orphelins de Murdochville et Black Lake; Éoliennes de L'Érable ne serait pas la seule compagnie à faire faillite ou disparaître avant de remplir ses obligations.

Voici des exemples de dépenses qui peuvent se rajouter aux municipalités :

- Les plans d'urgence en cas d'incendie à 300 pieds de hauteur, les formations spécialisées aux pompiers, les nouveaux équipements;
- Les services d'avocats dans le cas des poursuites;
- Les services techniques ou de voirie lors de situations imprévues;
- Les débordements de rivières et phénomènes d'érosion dus aux coupes massives d'arbres sur les montagnes.

Le projet éolien industriel de L'Érable est contraire à la revitalisation du territoire et n'exerce aucun effet réel de levier sur l'économie de la région. Le développement régional à long terme est sacrifié pour une rentabilité immédiate, ce qui est contraire aux principes de développement durable.